

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Bernard COUDRIAU |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Loïc PLANET | |

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU, LA GREVE

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDA) réalisés en 2019/2020 sur la commune de St Philbert a permis d'aboutir à un programme pluriannuel de travaux classé par ordre de priorité. Cette étude a notamment conclu sur la nécessité de réhabiliter le réseau des eaux usées situé sous la départementale 317 et au niveau du quartier de la Grève. Il s'agit de travaux classés en priorité n°2 au SDA.

Après les études de maîtrise d'œuvre réalisées en 2025, permettant de définir une solution technique pour la reprise des désordres observés sur le réseau, une consultation, en procédure adaptée ouverte, a été lancée par Grand Lieu Communauté le 09/01/2026 pour des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint Philbert de Grand Lieu, lieu-dit, la Grève

La date de remise des offres était fixée au 06/02/2026 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 6.

Les critères de jugements des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Une négociation a été engagée avec les 3 meilleures candidats. La date limite de remise des offres finale était fixée au 26/02/2026 à 12h00.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre de l'entreprise **LTP ENVIRONNEMENT – PA Pont Béranger II – 3 rue Alfred Nobel 44680 ST Hilaire De Chaléons**, pour un montant estimatif de **136 271.00 € HT** ou **163 525.20 € TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260311-DE054_B100326-DE

SLO

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint-Philbert-De-Grand-Lieu, La Grève, à l'entreprise **LTP ENVIRONNEMENT** – PA Pont Béranger II – 3 rue Alfred Nobel, 44680 St Hilaire De Chaléons, pour un montant estimatif de **136 271.00 € HT** ou **163 525.20 € TTC**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE054-B100326

Publié sur le site internet le 12/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 11/03/2026,

Le Président,
Johann BOBLIN,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
11 mars 2026